

Avis DE CERTIFICATION

Un bulletin de Groupe CSA à lire de toute urgence

Produits au gaz n° 419

Entrée en vigueur le 1er mars 2018

Le 5 octobre 2017

Nous annonçons : le retrait de la norme CSA 2.23-M82, Panneaux radiants portatifs au gaz

Classe n° : 2781 02, MATÉRIEL CAMPING (GAZ) - Radiateur portatif
2901 01, RADIATEURS POUR USAGE DOMESTIQUE - Radiateur - terrasse
2902 09, RADIATEURS POUR USAGE COMMERCIAL (GAZ) - À infrarouge, mis à l'atmosphère ou non

Qui est visé ?

Tous les fabricants de panneaux radiants portatifs au gaz certifiés en vertu de la norme CSA 2.23.

Que devez-vous faire ?

1. Le but de cet avis est de vous informer de l'intention du Groupe CSA de retirer ses services de certification pour le programme suivant : basé sur la norme CSA 2.23-M82, Panneaux radiants portatifs au gaz.
2. L'information contenue dans cet avis de certification influence la conception des produits couverts dans vos rapports concernés.
3. Vous devez vous assurer que la marque CSA n'est pas apposée sur les produits fabriqués après la date d'échéance, of le 1er mars 2018.
4. Si vous souhaitez organiser une résiliation anticipée de votre certification, veuillez communiquer avec notre centre de services à la clientèle au 1-866-797-4272. Veuillez fournir les pièces justificatives appropriées*.

* Nom de l'entreprise, adresse, localisation des usines et numéro de dossier CSA ou de contrat maître.

Historique et justification :

À la suite du retrait de la norme CSA 2.23-M82 et à compter de la date d'entrée en vigueur de cet avis, les produits existants certifiés en vertu de la norme CSA 2.23-M82 actuellement répertoriés sous les numéros de classes 2781-02, 2901-01 et 2902-09 de la CSA et fabriqués après la date d'entrée en vigueur ne sont plus considérés comme étant certifiés et ne sont donc pas autorisés à porter la marque CSA. Tous les produits répertoriés touchés par ce retrait seront archivés à compter de la date d'entrée en vigueur de cet avis. Les fabricants de produits déjà certifiés par la CSA qui utilisent la norme CSA 2.23-M82 devraient communiquer avec la CSA avant la date d'entrée en vigueur de cet avis afin de se renseigner sur d'autres options en matière de certification. Il pourrait s'avérer nécessaire de modifier certains produits existants déjà certifiés afin d'assurer leur conformité avec les exigences actuelles contenues dans les normes et de maintenir l'inscription de ces produits au répertoire de la CSA.

Pour toute question relative à votre dossier ou à vos produits, veuillez adresser à l'associé du personnel technique du Groupe CSA qui s'occupe de votre dossier.

Aller à <http://www.csagroup.org/fr/services/essais-et-certification/certified-product-listing/> et entrer votre numéro de contrat principal ainsi que les numéros de classe associés à cet avis afin de déterminer lesquels de vos produits sont affectés.

La «date d'entrée en vigueur» du présent avis est la date à laquelle les conditions actuelles, applicables aux produits certifiés énumérées dans les numéros de classe touchées expirent.

Après la "date d'entrée en vigueur", la certification de ces modèles sera interrompue.

Pour des questions techniques sur cet avis de certification

Communiquez avec John Kory
par téléphone au (216) 524-4990 x88125, télécopieur au 216-642-3081
ou par courriel à john.kory@csagroup.org



Rendez-vous au www.csagroup.org où vous pouvez cliquer sur "Contactez-nous" pour voir le répertoire téléphonique de nos bureaux et partenaires.

